



Ecole d'enseignement privé

Par **lyon87**, le **05/07/2011 à 20:49**

Bonjour,

Je vous explique mon cas:

Je suis étudiant dans une école privé, et je viens de passer mes examens. Durant les examens, je remarque que plusieurs exercices "type" n'ont jamais été abordé pendant les deux années de formation dans cet établissement privé. De plus, durant ces deux années là, des évaluations n'ont pas été corrigée par le professeur. On nous faisait donc des contrôles mais on avait pas la correction. Le responsable pédagogique nous a promis un deuxième professeur (à cause de l'incompétence du premier dans des matières plus techniques et calculatoire) mais on a jamais vu le visage de ce second professeur malgré les pressions exercés par les élèves. Des chapitres mentionnés dans le référentiel n'ont pas étaient abordés. Pendant toutes l'année scolaire, j'ai plus de la moyenne et à l'examen je suis loin du compte.

Est ce que dans mon cas je peux entamer une procédure pour non pas me faire rembourser mais au moins réduire le prix des deux années ? Merci d'avance pour vos conseils.